

SSIAP 3

Formation initiale

INFORMATIONS

En tant que supérieur hiérarchique du SSIAP 2, il garantit la mise en place des mesures d'hygiène et de sécurité relatives à la prévention des incendies. Il doit être compétent pour gérer son équipe de sécurité et organiser la formation du personnel du site en matière de sécurité incendie. Le chef de service sécurité incendie est chargé de mettre en œuvre les procédures techniques conformément aux règles de sécurité, notamment en interprétant les panneaux de signalisation et en autorisant les feux.

La sécurité incendie implique également la gestion des moyens de sécurité incendie, et l'une des responsabilités du chef de service sécurité incendie est de veiller à l'entretien de ces moyens. En tant que responsable du SSIAP 2, il supervise le poste de sécurité en cas d'incident sur le site. De plus, il assure le rôle d'assistance aux personnes au sein des établissements où il intervient. Il est chargé de la tenue des registres, de la vérification de la conformité des documents administratifs liés au service et de la supervision des rapports quotidiens établis par les agents de sécurité incendie SSIAP 2.

OBJECTIFS DE LA FORMATION

L'objectif de la certification SSIAP 3 est l'acquisition des connaissances et compétences réglementaires et managériales nécessaires afin de pouvoir diriger un service de sécurité qui sera chargé d'assurer l'intégrité des personnes et des biens dans les établissements recevant du public (ERP) et les immeubles de grande hauteur (IGH).

PRÉREQUIS

- Respect des dispositions de l'article 6 et 1 de l'arrêté du 02 mai 2005
- Diplôme de niveau IV minimum (ou V.A.E.) - ou certificat de qualification SSIAP 2 en cours de validité.
- Trois ans d'expérience dans la fonction de SSIAP 2.
- AFPS ou PSC 1 de moins de 2 ans ou SST ou PSE en cours de validité.



MODALITÉS DE MISE EN OEUVRE DE LA FORMATION

- Un entretien préformation afin de connaître un peu plus le stagiaire et analyser les besoins et la demande de formation.
- Cet entretien nous permettra de comprendre les objectifs du stagiaire et si la formation est en adéquation avec ses objectifs. Cela nous permettra aussi de voir s'il a les prérequis pour suivre cette formation.
- Premier courriel est envoyé : il s'agit d'un mail de convocation pour l'entrée en formation contenant, en pièce jointe, la convocation, le plan de formation détaillé ainsi que le règlement intérieur.
- Un deuxième mail est envoyé ; Il s'agit de l'accès à l'extranet qui contient des informations sur la session de formation. Il y a également, l'évaluation préformation, le cours ainsi que des quiz afin que le stagiaire puisse réviser et s'exercer à l'examen.
- L'évaluation préformation est remise au formateur afin qu'il puisse s'adapter au niveau des stagiaires.
- Des évaluations sont réalisées en fin de module afin de voir si le cours a bien été assimilé.
- Chaque fin de journée, le formateur nous indique si les modules sont acquis ou non acquis. Cela nous permet de donner l'information au stagiaire pour qu'il puisse accentuer ses révisions sur les parties où il a des lacunes. Cela permet également au formateur de d'insister sur les parties non- acquises.

MÉTHODE D'ÉVALUATION

- Evaluation par QCM à l'issue de chaque module
- Questions orales et mise en pratique.

CERTIFICATION

- Service de sécurité incendie et d'assistance aux personnes (SSIAP) niveau 3
- Code RS5643

DÉLAIS D'ACCÈS

Au moins 3 semaines après la demande d'inscription.

DURÉE

216H



MOYENS PÉDAGOGIQUES

- Vidéoprojecteur et rétroprojecteur – Séquences vidéo relatives à la sécurité incendie – Supports de cours individualisés remis aux apprenants.
- Désenfumage : volet de désenfumage équipé de son système de déclenchement ; clapets coupe- feu équipés
- Compartimentage : porte coupe-feu avec bâti ; Eclairage de sécurité : blocs d'éclairage de sécurité, permanent et non permanent.
- Moyens de secours : SSI, divers détecteurs d'incendie, déclencheurs manuels. Extincteurs (eau, poudre, CO2) + RIA ; têtes d'extinction automatique à eau (non fixées).
- Têtes d'extinction automatique installées sur canalisation non alimenté (pour simulation), émetteurs-récepteurs, modèles d'imprimés (registre de sécurité, permis de feu, autorisation d'ouverture, consignations diverses)
- Registre de prise en compte des événements (heure, motif, localisation, traitement).
- Manomètre enregistreur des évènements.

MODALITÉS D'ACCÈS

L'accès à nos formations peut être déclenché de trois manières : soit par l'employeur, soit à la demande du salarié avec son accord, soit à l'initiative exclusive d'un particulier (salarié, demandeur d'emploi ou indépendant).

DÉBOUCHÉS

Le poste de chef de service de sécurité incendie représente une progression significative dans le secteur de la sécurité. En tant que SSIAP 3, il collabore étroitement avec le directeur du site, ce qui requiert une solide expérience dans le domaine de la sécurité en amont. Par la suite, le professionnel détenteur du SSIAP 3 peut aspirer à des postes tels que consultant en sécurité au service de grandes entreprises ou même envisager de créer sa propre entreprise spécialisée dans la sécurité.

PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP

Notre organisme est ouvert aux personnes en situation de handicap. Merci de prendre contact avec le référent PSH Mr Vignon au 0658719812. Nous étudierons votre dossier avant l'entrée en formation. Notre but est de s'assurer que vous pourrez suivre la formation et si ce n'est pas le cas nous vous redirigerons vers notre partenaire.



PROGRAMME DE FORMATION

MODULE 1 : LE FEU ET SES CONSÉQUENCES (12h)

- Le feu
- Comportement au feu
- Mise en oeuvre des moyens d'extinction

MODULE 2 : MANIPULATION DES SYSTÈMES DE SÉCURITÉ INCENDIE (65H)

- Matériaux de construction
- Étude de plans
- Outils d'analyses

MODULE 3 : LA RÉGLEMENTATION INCENDIE (70h)

- Organisation générale de la réglementation
- Classement des bâtiments
- dispositions constructives et techniques
- Moyens de secours
- Visites
- Notions relatives à l'accessibilité des personnes handicapées

MODULE 4 : GESTION DES RISQUES (23h)

- Analyse des risques
- Réalisation des travaux de sécurité
- Documents administratifs=

MODULE 5 : CONSEIL AU CHEF D'ETABLISSEMENT (6h)

- Information de la hierarchie
- Veille réglementaire



MODULE 6 : CORRESPONDANT DES COMMISSIONS DE SÉCURITÉ (6h)

- Commission de sécurité

MODULE 7 : LE MANAGEMENT DE L'EQUIPE DE SÉCURITÉ (26h)

- Organiser le service
- Exercer la fonction d'encadrement
- Notions de droit du travail
- Notions de droit du civil et pénal

MODULE 8 : LE BUDGET DU SERVICE SÉCURITÉ (8h)

- Suivi budgétaire du service
- Fonction achat
- Fonction maintenance

Examen

L'examen du SSIAP 3 se compose de 3 épreuves : 2 épreuves écrites et une épreuve orale.

Épreuve écrite 1

La première épreuve écrite du SSIAP 3 consiste en un questionnaire à choix multiples (QCM). Vous devrez répondre à une série de 40 questions et disposerez de 40 minutes pour fournir vos réponses de la manière la plus précise possible.

Épreuve écrite 2

C'est l'épreuve la plus étendue de toutes celles du SSIAP, avec une durée de 2 heures et 30 minutes. Pendant cette épreuve, vous devrez rédiger une notice technique de sécurité en utilisant des plans relatifs à un ensemble d'établissements non isolés de première ou de deuxième catégorie.

Épreuve orale

Cette phase consiste en un entretien avec un comité d'évaluation qui vous questionnera sur divers aspects du programme de formation du SSIAP 3 pour évaluer votre niveau de connaissance et de compétence. La durée de cet entretien oral est de 15 minutes.

La validation de l'examen

Afin d'obtenir votre diplôme, vous devrez obtenir au moins 12 sur 20 aux épreuves écrites et répondre aux critères du jury lors de l'épreuve orale pour être qualifié comme « admis ». En cas d'échec à une ou deux des trois épreuves, il est important de noter que vous avez la possibilité de les repasser dans la même année sans perdre le bénéfice des réussites déjà obtenues.

